

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1445

11 juin 2012

SOMMAIRE

Abenalux S.A.	69343	Intelsat Global Holdings S.A.	69317
Aboukir Maritime S.A.	69326	Investment Solutions	69321
Alerno Holding S.A. S.P.F.	69322	JPMorgan Investment Funds	69323
Avaros S.A.	69327	KBL EPB Equity Fund II	69314
Biochar S.A.	69322	KJK Fund SICAV-SIF	69317
BNP Paribas Fortis Funding	69345	Kravatski Invest S.A.	69324
Bollemine Holding S.A. SPF	69327	Lombard Odier Funds	69316
CAD-Luxembourg - Collège of Advertising & Design	69356	Lubesa SA	69326
Campria Capital S.A. S.P.F.	69327	Malibu Invest S.A.	69345
Capita Selecta S.A.	69320	QS REP SCA SIF	69326
Chartinvest S.A.	69320	Robeco Capital Growth Funds	69320
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	69323	Robeco Interest Plus Funds	69324
EBONY FINANCE S.A.	69346	Safinvest S.A.	69319
Elite World	69318	SL Group Capital S.à r.l.	69344
Europ Continents Holding	69318	Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau	69346
Excess International S.A.	69319	Sterren Investments S.A.	69355
Financière Hobby S.A.	69328	Strategia Holding S.A.	69359
Furiano SA	69328	Sun Investments	69325
Global Corporate Investments S.A.	69335	Taconnaz Chamonix S.à r.l.	69360
Hilding A.G.	69335	Taurus Euro Logistics Investment Sàrl ...	69360
Hornets Management S.à r.l.	69349	The Rehfeldt Group S.A.	69346
Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l.	69328	Tigoni Holding S.A. S.P.F.	69322
H.V.L. S.A.	69321	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	69360
Ibérique de Participations S.A.	69343	T. Rowe Price Funds Sicav	69359
Immobeagle S.A.	69345	UBI Banca International S.A.	69360
		Victory (Orange) S.à r.l.	69335

KBL EPB Equity Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de fusionner les compartiments tels que repris ci-dessous (les Compartiments Absorbés) par voie de fusion par absorption avec effet au 31 juillet 2012 (Jour de Fusion) dans des nouveaux compartiments spécialement créés à cet effet au sein du fonds KBL Epb Equity Fund (les Compartiments Absorbants), reprenant les mêmes termes et conditions que les Compartiments Absorbés. Cette fusion entraînera la dissolution de la Société.

Compartiments Absorbés

KBL EPB Equity Fund II - North America

KBL EPB Equity Fund II - Japan

KBL EPB Equity Fund II - Europe

Ci-après les "Fusions"

Compartiments Absorbants

KBL EPB Equity Fund - North America Value

KBL EPB Equity Fund - Japan Value

KBL EPB Equity Fund - Europe Value

Information relative aux fusions

I. Contexte et motivation

L'objet de la fusion est de vous faire bénéficier d'une économie d'échelle en opérant une rationalisation économique. En effet, KBL Epb Equity Fund et la Société sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) tous deux promus par KBL European Private Bankers S.A. et ayant la même direction, administration et gestion.

II. Incidence des Fusions

La politique et la stratégie de placement ainsi que la présentation périodique des rapports des Compartiments Absorbés demeurent inchangées et les Fusions ne devraient pas avoir pour effet de modifier les résultats attendus ou la performance des Compartiments Absorbés.

Par ailleurs, Les caractéristiques de la Société Absorbante sont les mêmes que celles de la Société Absorbée, à l'exception des caractéristiques suivantes:

Caractéristiques	Compartiments Absorbés	Compartiments Absorbants
Commission de rachat	Max. 0.5%	Max. 2%
Commission de conversion	0%	Max. 1%
Commission de gestion	Max. 1.25%	Max. 1.5%
Délai paiement souscription/rachat	Le 3ème jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour de Calcul.	Le 4ème jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation.

En ce qui concerne les coûts, la commission de souscription, demeure inchangée, de même qu'en ce qui concerne la devise de référence. La Société pourrait cependant bénéficier d'une économie d'échelle par rapport à d'autres coûts grâce à la rationalisation de la structure.

Tous les frais relatifs aux Fusions seront supportés par la Société de Gestion.

Comme toute opération de fusion, cette opération peut entraîner un risque de dilution de la performance.

Il est fortement recommandé à chaque actionnaire de consulter, un avocat ou un conseiller fiscal afin de les informer sur les conséquences juridiques et fiscales possibles dans leur pays de résidence suite aux Fusions.

1. Termes et Conditions des Compartiments Absorbants

Les Compartiments Absorbants ont été nouvellement créés pour les besoins des Fusions et n'ont vocation avant la date de prise d'effet des Fusions qu'à recevoir les actifs des Compartiments Absorbés auxquels ils se rapportent. En aucun cas les Compartiments Absorbants ouvriront droit à la souscription d'action à des investisseurs autres que les actionnaires des Compartiments Absorbés correspondant au Jour de Fusion.

Les Compartiments Absorbés transféreront tous leurs actifs et dettes aux Compartiments Absorbants correspondants tel que susmentionné. Les actions détenues par les actionnaires des Compartiments Absorbés seront échangées contre l'émission de nouvelles actions des Compartiments Absorbants correspondants.

Les Compartiments Absorbants reprennent les principales caractéristiques des Compartiments Absorbés auxquels ils se rapportent.

2. Information relative à la Société Absorbante

KBL Epb Equity Fund est une société d'investissement à capital variable, constituée sous droit luxembourgeois, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'OPCVM réglementé par la Partie I de la Loi de 2010 (la Société Absorbante). Le siège social de la Société Absorbante est située au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La Société Absorbante a été constituée le 10 novembre 2009 par devant notaire Me Henry Hellinckx. Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis sa constitution et ont été publiés au Mémorial C, Recueil Sociétés et Association le 30 novembre 2009 sous le numéro 2328.

La Société Absorbante est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149251.

La Société Absorbante est un fonds d'investissement à compartiments multiples ayant également lancé les compartiments suivants en plus des Compartiments Absorbants :

- Best Dividend Euro
- Selected Equities Europe
- LuxInvest

Les membres du conseil d'administration, la société de gestion, le réviseur d'entreprise ainsi que les prestataires de services de la Société Absorbante (ie. agent de transfert et teneur de registre, agent domiciliataire, agent domiciliataire, agent payeur, banque dépositaire et distributeur) sont identiques à ceux de la Société.

III. Droits des actionnaires

Les actionnaires peuvent obtenir sur demande au siège social de la Société les termes de la fusion, le dernier prospectus de la Société, le rapport de la banque dépositaire et du réviseur d'entreprises relatifs à cette opération, le rapport annuel et semestriel de la Société Absorbante et de la Société, tout document légal relatif à la Société Absorbante ou toute autre information sont disponibles sur demande et sans frais auprès de Kredietrust Luxembourg S.A. (la Société de Gestion).

Les actionnaires de tous les Compartiments Absorbés ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions par écrit à European Fund Administration S.A. en sa qualité d'agent de transfert délégué de la Société, à partir de la date de publication de cette notice dans les journaux et jusqu'au 23 juillet (la Date d'Échéance), soit 5 jours ouvrable avant le Jour de Fusion. Les demandes de rachat devront être réceptionnées avant la Date d'Échéance (Date d'Échéance incluse).

IV. Procédure et Date Effective des Fusions

Les Fusions ainsi que le Jour de Fusion qui est proposé, à savoir le 31 juillet 2012, sont soumises à l'approbation des actionnaires des Compartiments Absorbés qui les concernent.

En cas d'approbation des Fusions et du Projet de Fusions, les actionnaires nominatifs n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions à la Date d'Échéance seront automatiquement inscrit au registre des actions du Compartiment Absorbant correspondant au Jour de Fusion. Les actionnaires au porteur n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions à la Date d'Échéance devront rendre les certificats d'actions au porteur à la Société au plus tard au Jour de Fusion et demander que leur soit émis en échange d'actions nominatives ou d'actions au porteur du Compartiment Absorbant concerné au ratio d'échange de 1:1 tel que prévu dans le Projet de Fusion.

Convocation aux assemblées générales des actionnaires

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les actionnaires de KBL Epb Equity Fund II sont invités à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue le 20 juin 2012 à 14:00 (heure de Luxembourg) avec l'agenda suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion des compartiments comme suit:

Compartiments Absorbés

KBL EPB Equity Fund II - North America

KBL EPB Equity Fund II - Japan

KBL EPB Equity Fund II - Europe

Compartiments Absorbants

KBL EPB Equity Fund - North America Value

KBL EPB Equity Fund - Japan Value

KBL EPB Equity Fund - Europe Value

2. Présentation et approbation des comptes de la Société à la date du 20 juin 2012
3. Dissolution de KBL EPB Equity Fund II à la date du 31 juillet, date effective de la Fusion
4. Divers

Quorum et majorité

Les décisions sur tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire requiert un quorum de présence de 50% des actionnaires présents ou représentés et sont adoptées à la majorité des 2/3 des votes exprimés.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, l'assemblée générale sera reconvoquée le 25 juillet 2012 à 14:00 (heure de Luxembourg) au même endroit et ne sera plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront adoptées à la majorité des 2/3 des votes exprimés

Procurations et présence

Si vous ne pouvez pas personnellement assister à l'assemblée générale à laquelle vous êtes convoqués, vous pouvez utiliser le modèle de procuration joint pour nommer un mandataire qui votera pour votre compte suivant vos instructions. Les modèles de procurations sont également disponibles au siège social de la Société sur demande.

Toute procuration devra être reçue avant le 19 juin 2012 à 17:00 (heure de Luxembourg) aux bureaux de Kredietrust Luxembourg S.A., 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et adressée à l'attention de Mr Jean-Sébastien Kroonen.

Une copie facsimile de la procuration pourra être envoyée au +352 47 97 73910 à l'attention de Mr Jean-Sébastien Kroonen avant le 19 juin 2012 à 17:00 (heure de Luxembourg) et pourra être jugée suffisante, à condition que l'originale de la procuration suive par courrier à l'adresse susmentionnée.

Si vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale extraordinaire à laquelle vous êtes convenu, nous vous serions gré de bien vouloir confirmer votre participation par e-mail jean.sebastien@kbl-bank.com : ou par téléphone au +352.47.97.39.85 au moins 48 heures avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Référence de publication: 2012063494/755/119.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

The quorum required by law not having been reached at a first Extraordinary General Meeting of Shareholders of the abovementioned company ("LO Funds" or the "Company") held on 8 June 2012, the Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 13 July 2012, at 10:30 a.m. at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Article 10, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") shall be amended to change the time of the annual general meeting of shareholders as follows:
"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in February at 11.30 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.";
2. Article 22, second paragraph, sub-paragraph (i) of the Articles, shall be amended as follows:
"in the event of (i) the publication of the convening notice to a general meeting of shareholders the purpose of which is to propose the winding up of the Company or a Sub-Fund thereof or (ii) the decision of the Board to wind up one or more Sub-Funds";
3. Article 22, second paragraph, existing sub-paragraph (j) of the Articles shall be deleted;
4. Article 22, second paragraph, existing sub-paragraph (k) of the Articles shall become sub-paragraph (j);
5. Article 27, eighth paragraph (g) of the Articles shall be amended to read as follows:
"In compliance with the provisions of the Law, the Board may decide to merge any Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another UCITS or a sub-fund thereof (whether established in Luxembourg or another Member State or whether such UCITS is incorporated as a company or is a contractual type fund) using any of the merger techniques set forth in the Law;"
6. Article 27, ninth paragraph (h) of the Articles shall be amended to read as follows:
"Alternatively, the Board may propose to the Shareholders of any Sub-Fund to merge the Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another UCITS or a sub-fund thereof (whether established in Luxembourg or another Member State or whether such UCITS is incorporated as a company or is a contractual type fund) under the provisions of the Law. In such case, the duly convened general meeting of the Sub-Fund concerned may be validly held without quorum and may decide by a simple majority of the Shares present or represented.";
7. To decide that items 1 to 6, if approved by the shareholders, will come into force on 16 July 2012 or such later date coinciding with the entry into force of the forthcoming prospectus of the Company;
8. To decide to (i) refrain from attaching a French translation to the Articles and (ii) have the notarial deed drawn up in English only.

A detailed description of all changes to the Articles, as well as a template proxy, may be obtained upon request at the registered office of the Company.

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented. Resolutions will be passed if approved by two thirds of the shares present or represented and voting at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any shareholders' meeting by proxy.

If you wish to participate to this meeting we would be grateful if you could notify the Company of your intention at least two days before the meeting.

If you cannot attend this meeting, we would be grateful if you could return a proxy-form, duly dated and signed, together with a copy of your ID Card / passport in force or an updated list of authorised signatures, should you act on behalf of a corporation, first by telefax and then by mail to the attention of Mrs. Gaëlle Chéry,

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, telefax no. (352) 27 78 10 01 by 11 July 2012.

Référence de publication: 2012065935/755/54.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

This notice is important and requires your immediate attention. If you are in any doubt about its content, please consult your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other financial adviser.

The shareholders of KJK Fund SICAV-SIF are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Company on 27 June 2012 at 11.00 a.m. notwithstanding the statutory date to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the management board, of the supervisory board and of the auditor for the accounting year ended December 31 2011;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31 2011;
3. Allocation of net results;
4. Discharge to the management board, supervisory board and to the auditor in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31 2011;
5. Composition of the management board, supervisory board;
6. Re-election of the auditor;
7. Miscellaneous.

VOTING

The Annual General Meeting may validly deliberate without any quorum requirement. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

VOTING ARRANGEMENTS

If you cannot attend the Ordinary General Meeting personally, but would like to be represented, please be informed that proxy forms are available at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg. The proxy form has to be completed and returned to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg by mail or by fax to (+352) 47 11 01 to the attention of Mrs Estelle Blondé Bonilavri, followed by the original by mail, at least 48 hours before the Meeting.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2012065180/795/31.

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Intelsat Global Holdings S.A. (the "Company") to be held on 29th June 2012 at 20.30 (CET) at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Directors' Report for the accounting year ended on 31st December 2011;
2. Presentation of the report by the auditor of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company for the accounting year ended on 31st December 2011;

3. Presentation of the report on conflict of interests, pursuant to article 57 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended and presentation of the report on the compensation of board members pursuant to article 60 of the same law;
4. Approval of the statutory financial statements of the Company for the accounting year ended on 31st December 2011;
5. Allocation of the results of the Company of the accounting year ended on 31st December 2011;
6. Discharge (quitus) to all the directors of the Company who have been in office during the accounting year ended on 31st December 2011 for the proper performance of their duties;
7. Approval and confirmation of the co-optation of one director of the Company from 12th January 2012 until 18th May 2012;
8. Re-appointment of the directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012;
9. Appointment of a director of the Company with effect from 26th July 2012 for a period ending on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012;
10. Approval of the directors' remuneration;
11. Re-Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) of the Company for the period ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012065933/755/35.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *June 29, 2012* at 2.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Consolidated management report and report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the consolidated annual accounts as of December 31, 2011.
3. Management report of the board of directors and report of the supervisory auditor.
4. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
5. Appropriation of results as of December 31, 2011.
6. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
7. Resignation of Mr. Wai Yan Louis PONG as director and discharge.
8. Statutory appointments.
9. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012065931/29/22.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 16.913.

Les actionnaires de EUROP CONTINENTS HOLDING, Société anonyme sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

pour le mercredi *27 juin 2012* à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 décembre 2011;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;

3. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011;
4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Fixation du montant des rémunérations et/ou jetons de présence à allouer aux administrateurs;
8. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres;
9. Autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres de la société et fixation des conditions et modalités des acquisitions dans le cadre des dispositions légales;
10. Questions diverses.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé, au siège social, au plus tard le 22 juin 2012, les titres de ces actions ou les avis de blocage en constatant le dépôt dans des banques ou établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063515/546/29.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, le jeudi 28 juin 2012 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et affectation des résultats;
3. Décision sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012064203/7912/19.

Safinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 66.330.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra de manière extraordinaire le mercredi 20 juin 2012 à 10h30 au 26, rue Dufrenoy, F-75116 Paris avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Vote sur la distribution de dividendes.
6. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012057417/318/20.

Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 108.851.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 27 juin 2012 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065929/1267/15.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 05 juil. 2012 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065930/1267/15.

Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.959.

As the quorum has not been reached during the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 23 May 2012 (the "Meeting"), you are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held in Luxembourg on 28 June 2012 at 2.00 p.m. (the "Reconvened Meeting") at the registered office of the Company with the following agenda:

SOLE RESOLUTION:

Restatement of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to:

1. Amend article 3 of the Articles to reflect the submission of the Company to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") so as to read as follows: "The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, liquid financial assets and other assets permitted to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law";
2. Amend article 5 of the Articles in order to allow the Board of Directors to decide the cancellation, liquidation or the merger of a sub-fund or a class of shares as provided for by the 2010 Law;
3. Amend article 10 of the Articles to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at a date, time or place other than those set forth in the article and to change the date of this meeting currently set forth in

the article so as to the last Thursday of the month of May at 3.00 p.m. as from 2013 further to the amendment of the accounting year of the Company;

4. Amend article 11 of the Articles in order to determine a record date preceding the shareholder meeting according to which the exercise of the voting rights attaching to the shares shall be determined by reference to the shares held by the shareholder as at the record date;
5. Amend article 16 of the Articles in order to:
 - include any OECD member state, Brazil, Singapore, Russia, Indonesia and South Africa to the list of countries acceptable to the Commission de Surveillance du Secteur Financier which issue or guarantee transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of its total net assets of each sub-fund;
 - allow (i) a sub-fund of the Company to invest in other sub-funds of the Company (cross sub-fund investment) to the widest extent permitted by Luxembourg law and (ii) allow the set-up of master-feeder sub-funds within the Company;
6. Amend article 22 of the Articles in order to expand the list of cases of suspension of the valuation of the net asset value, issue, conversion and repurchase of shares of sub-funds;
7. Amend article 25 of the Articles in order to change the Company's accounting year so as to begin on the 1st January of each year and to terminate on the last day of December of the same year with the exception of the accounting year started on 1st July 2012 which shall terminate on the last day of December 2012;
8. General update of the Articles by amending, amongst others, articles 8, 14, 16, 17, 20, 21, 23 and 30.

Shareholders are informed that the full text of the proposed amendments to the Articles is available, free of charge, at the registered office of the Company or at the local representative office of Robeco. There is no quorum required for the Reconvened Meeting and the sole resolution on the agenda will be adopted if approved by two thirds of the votes cast. Proxy forms already received for the Meeting will remain valid and be used at the Reconvened Meeting, if any, having the same agenda unless expressly revoked. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the Reconvened Meeting should inform the Company through Mrs V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg (fax +352 24603331) in writing not later than 21 June 2012. Shareholders who are not able to attend the Reconvened Meeting may appoint a proxy to attend and vote on their behalf. For these votes to be valid, a proxy form must be deposited at the above mentioned office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A. not later than 9.00 a.m. (Luxembourg time) on 26 June 2012.

Luxembourg, 25 May 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012060450/755/55.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.904.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *27 juin 2012* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065932/1267/15.

Investment Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *02 juil. 2012* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012065934/1267/16.

Tigoni Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *04 juil. 2012* à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065938/1267/16.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le lundi, *25 juin 2012* à 16.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2011.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2011.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le lundi, *18 juin 2012*, entre 9 et 12 heures au siège social 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066558/17.

Alerno Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 8.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *19 juin 2012* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062818/1267/15.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Investment Funds (the "Company") will be held on Tuesday, 19 June 2012 at 12:00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2011.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended December 31, 2011.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2011.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended December 31, 2011.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Jacques Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert Van Der Meer, Mr Berndt May and Mr James Broderick to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2012.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2012.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended December 31, 2011.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Friday, 15 June 2012 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

If you have already voted by proxy for the AGM convened for Friday 27 April 2012 this will remain valid unless expressly revoked and you do not need to supply another one.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012063500/755/35.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 20 juin 2012 à 11.00 heures au siège social afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2011;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. Affectation du résultat; Attribution d'un dividende par action;
4. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2011;
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2011;
6. Elections statutaires;
7. Rachat d'actions propres; autorisation à conférer au Conseil d'administration;
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, Luxembourg

Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012061713/1017/27.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 juin 2012 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062835/1267/17.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

As the quorum has not been reached during the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 23 May 2012 (the "Meeting"), you are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held in Luxembourg on 28 June 2012 at 2.30 p.m. (the "Reconvened Meeting") at the registered office of the Company with the following agenda:

SOLE RESOLUTION:

Restatement of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to:

1. Amend article 3 of the Articles to reflect the submission of the Company to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") so as to read as follows: "The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, liquid financial assets and other assets permitted to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law".
2. Amend article 4 of the Articles in order to allow the Board of Directors to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Amend article 5 of the Articles in order to allow the Board of Directors to decide the cancellation, liquidation or the merger of a sub-fund or a class of shares as provided for by the 2010 Law;
4. Amend article 10 of the Articles to allow the Board convening of the annual general meeting of shareholders at a date, time or place other than those set forth in the article and to change the date of this meeting currently set forth in the article so as to the last Thursday of the month of May at 2.00 p.m. as from 2013 further to the amendment of the accounting year of the Company;
5. Amend article 11 of the Articles in order to allow the participation to any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder and determine a record date preceding the shareholder meeting according to which the exercise of the voting rights attaching to the shares shall be determined by reference to the shares held by the shareholder as at the record date;
6. Amend article 16 of the Articles in order to:

- include any OECD member state, Brazil, Singapore, Russia, Indonesia and South Africa to the list of countries acceptable to the Commission de Surveillance du Secteur Financier which issue or guarantee transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of its total net assets of each sub-fund;
 - allow a sub-fund of the Company to invest in other sub-funds of the Company (cross sub-fund investment) to the widest permitted by Luxembourg law; and
 - allow the set-up of master-feeder sub-funds within the Company;
7. Amend article 21 of the Articles in order to:
 - allow in certain circumstances the deferral of redemption and/or conversion requests or delaying the payment of the redemption proceeds;
 - delegate to the Board of Directors the right to determine a notice period for lodging redemption requests and allow the introduction of a minimum redemption or conversion amount;
 - allow the Board of Directors in its absolute discretion to compulsorily redeem or convert holdings which value is less than the minimum holding amount determined by the Board of Directors from time to time and deem redemption conversion requests reducing the holdings value below this minimum holding amount to be for all the relevant shares; and
 - to allow redemption in kind;
 8. Amend article 22 of the Articles in order to expand the list of cases of suspension of the valuation net asset value, issue, conversion and repurchase of shares of sub-funds;
 9. Amend article 25 of the Articles in order to change the Company's accounting year so as to begin on the 1st January of each year and to terminate on the last day of December of the same year with the exception of the accounting year started on 1st July 2012 which shall terminate on the last day of December 2012;
 10. General update of the Articles by amending, amongst others, articles 5, 6, 8, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 26 and 30.

Shareholders are informed that the full text of the proposed amendments to the Articles is available, free of charge, at the registered office of the Company or at the local representative office of Robeco. There is no quorum required for the Reconvened Meeting and the sole resolution on the agenda will be adopted if approved by two thirds of the votes cast. Proxy forms already received for the Meeting will remain valid and be used at the Reconvened Meeting, if any, having the same agenda unless expressly revoked. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the Reconvened Meeting should inform the Company through Mrs V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg (fax +352 24603331) in writing not later than 21 June 2012. Shareholders who are not able to attend the Reconvened Meeting may appoint a proxy to attend and vote on their behalf. For these votes to be valid, a proxy form must be deposited at the above mentioned office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A. not later than 9.00 a.m. (Luxembourg time) on 26 June 2012.

Luxembourg, 25 May 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012060452/755/69.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 juin 2012 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065937/1267/16.

QS REP SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.418.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of QS REP S.C.A., SIF (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2011 (the "AGM") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-Rue, on *June 19, 2012* at 4.30 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of QS REP S.à r.l. as general partner of the Company (the "General Partner") and the report of the external auditors (the "Auditors") for the financial year ended on 31 December 2011.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2011.
3. To grant discharge to the General Partner and the Auditors with respect to the performance of their respective duties for the year ended on 31 December 2011.
4. To re-appoint the Auditors for a period ending on 31 December 2012.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the AGM and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the AGM.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoît Lachaise before 5.00 pm (Luxembourg time) on June 17, 2012 as further detailed on the proxy form.

For and on behalf of QS REP S.C.A., SIF

The General Partner of the Company

Référence de publication: 2012063514/1628/28.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 juin 2012 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065936/1267/17.

Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 juin 2012 à 13:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062817/1267/16.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 juin 2012 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062820/1267/16.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 25 juin 2012 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062821/1267/16.

Campria Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 21 juin 2012 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062824/1267/15.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu jeudi 21 juin 2012 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062828/1267/15.

Furiano SA, Société Anonyme.
Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu jeudi 21 juin 2012 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062829/1267/16.

Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.942.

In the year two thousand twelve, on the twenty third day of March,
before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CIT Lending Services Corporation Inc, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America and having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, City of Wilmington, State of Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 2217176. (the Shareholder);

here represented by Mathis Prost, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Wilmington (USA), on 22nd March 2012.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l. (the Company) has been incorporated on 13 February 2012 pursuant to a deed (not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
- (3) appointment with immediate effect of Mr Alain Heinz, as independent manager of the Company as provided for in article 12 of the amended and restated articles of incorporation; and
- (4) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and sole purpose of the Company is to

(a) (i) acquire, own, manage, finance and dispose of certain loan interests (the Loan Interests) and equity interests (the Equity Interests and, together with the Loan Interests, the Interests) acquired, or to be acquired, from CIT Lending Services Corporation (CIT) or any of CIT's subsidiaries or affiliated companies, (ii) become a party to and comply with the agreements in relation to the Interests to which it is a party, including that certain loan and security agreement initially made between Crystal Bole S.à r.l. (as a borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein (the Administrative Agent), the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 30 January 2012 (the Offshore Loan Agreement) (iii) guarantee the repayment obligations under that certain loan and security agreement among Husky Loan Company LLC (as borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein, the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 22 December 2011 (the Onshore Loan Agreement and, together with the Offshore Loan Agreement, the Loan Agreements) and (iv) issue by way of private placement preferred equity certificates to affiliated companies for the financing of the acquisition of the Interests. The Company will remain a single purpose entity at all times until the payment in full of (x) the loans made pursuant to the Offshore Loan Agreement (the Loans), (y) the loans made pursuant to the Onshore Loan Agreement (the Onshore Loans) and (z) all fees payable under the Loan Agreements. The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted to do the following:

(ii) to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the Interests, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such Interests;

(iii) to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Loans and the Onshore Loans (collectively, the Loan Documents); and

(iv) to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Loan Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the principal of and interest on the Loans and Onshore Loans and all fees payable under the Loan Agreements have been paid in full, the Company shall (except as otherwise permitted by or disclosed in the Loan Documents) comply with the provisions of Section 3.01(i) of the Offshore Loan Agreement, which (a) restrict the activities of the Company in certain respects as set forth therein, and (b) impose certain separateness requirements on the Company with respect to the maintenance of the Company as a legal entity separate and distinct from any other Person (as defined below). As used herein, the term Person means any natural person, corporation, limited liability company, trust, joint venture, association, company, partnership, governmental authority or other entity.

The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs, Tourism and Housing or any other regulated activity.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of “Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches only in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by at least three managers. They will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

At least one of the managers shall be an independent manager (the Independent Manager) who has prior experience as an independent director, independent manager or independent member with at least three years of employment experience and who is provided by Hoche Partners Trust Services SA.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the managers, subject to paragraph two above.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers, one of which shall be the Independent Manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided that one of such managers is the Independent Manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that one of the members present or represented shall be the Independent Manager. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several

documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirtyfirst of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The shareholder resolves to appoint with immediate effect Mr Alain Heinz, born in Forbach, France, on 17 May 1968, having his professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg as independent manager of the Company for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CIT Lending Services Corporation inc, une société existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amerique, ayant son siège social au 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, City of Wilmington, Etat du Delaware 19808, inscrite au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2217176, (Fondateur)

ici représentée par Mathis Prost, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2012 à Wilmington (USA).

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l. (la Société) a été constituée le 13 février 2012 suivant un acte (en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;
- (3) nomination avec effet immédiat de M. Alain Heinz comme gérant indépendant de la Société en accord avec l'article 12 des statuts modifiés de la Société; et

(4) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à ce type de société, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la société sera de

(a)

(i) acquérir, détenir, gérer, financer et céder certaines participations dans des prêts (les Participations de Prêts) et participations (equity interests) (les Participations qui, avec les Participations de Prêts sont ici repris sous le terme collectif d'Intérêts) qui ont été acquis ou qui vont être acquis de CIT Lending Services Corporation (CIT) ou quelconque des filiales ou sociétés affiliées de celle-ci (ii) devenir partie à et se conformer aux contrats liés aux Intérêts auxquels elle sera partie, y compris le contrat de prêt et de sûreté initialement conclu entre Crystal Bole S.à r.l. (à titre d'emprunteur), et le Dépositaire des Sûretés (collateral custodian) y nommé, l'Agent Administratif y nommé (ci-après l'Agent Administratif), les Prêteurs repris dans le présent document et les autres parties à ce contrat et qui est daté du 30 janvier 2012 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Offshore), (iii) garantir les obligation de remboursement sous le contrat de prêt et de sûreté entre Husky Loan Company LLC (agissant à titre d'emprunteur), le Dépositaire des Sûretés y nommé, l'Agent Administratif y nommé, les Prêteurs auquel se réfèrent les présentes et les autres parties à ce contrat, daté du 22 décembre 2011 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Onshore qui, avec le Contrat de Prêts Offshore, est repris sous le terme collectif de Contrat de Prêts) et (iv) l'émission à titre privé de certificats représentatifs de capital (preferred equity certificates) à des sociétés affiliées pour le financement de l'acquisition des Intérêts. La Société restera à tout moment une entité à objet unique jusqu'à ce que soient intégralement remboursés (x) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Offshore (les Prêts) (y) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Onshore (les Prêts Onshore) et (z) tous les frais payables dans le cadre des Contrats de Prêts. L'objet de la Société est limité à ce qui précède et elle ne peut avoir d'autres objets. Cependant et afin d'éviter tout doute, la Société est autorisée à:

(ii) exercer et exécuter l'ensemble des droits et pouvoirs conférés incidemment à la propriété des Intérêts, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous pouvoirs de veto et de contrôle qui sont dévolus à la Société du fait qu'elle détient ces Intérêts;

(iii) conclure, exécuter et remettre tous documents, instruments, contrats, certificats hypothèques qui démontrent l'existence, qui garantissent ou qui se réfèrent aux Prêts et aux Prêts Offshore (repris ici sous le terme collectif de Documents de Prêts);

(iv) se livrer à toute autre activité ou mettre en œuvre tous actes, affaires et choses et conclure tout autre instrument ou contrat en vue de la poursuite des objets, en relation à ou annexes aux objets ci-dessus ou qui, de l'avis de l'un des gérants ou de l'un des représentants de fait de la Société peuvent être considérés comme nécessaires ou souhaitables en vue d'être conforme avec toute condition préalable ou prendre effet ou donner effet autrement, réaliser ou permettre de réaliser ou d'alimenter la réalisation et l'application de toutes et de chacune des transactions envisagées ou mentionnées dans l'ensemble des Documents de Prêts ainsi que s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés par les lois luxembourgeoises mais uniquement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, accessoire ou propice à la réalisation de l'objet ci-dessus.

(b) Sous réserve des dispositions du paragraphe (c) du présent article 2., la Société aura tous les pouvoirs nécessaires, adéquats ou accessoires pour accomplir son objet social, tel que décrit au paragraphe (a) du présent article 2.

(c) Afin de rester une entité à objet unique à tout moment et ce jusqu'à ce que le principal et les intérêts des Prêts et des Prêts Onshore ainsi que tous frais payables dans le cadre des Contrats de Prêt aient été remboursés en intégralité,

la Société doit se conformer aux dispositions du paragraphe 3.01(i) du Contrat de Prêt Offshore (sauf si ceci est autrement convenu dans les Documents de Prêts) qui (a) restreint à certains égards les activités de la Société tel que décrit dans ce contrat et (b) impose à la Société d'apparaître comme entité distincte, au sens que la Société doit rester une entité légale distincte et séparée de toute autre Personne (le terme de Personne étant défini ci-après). Utilisé dans les présents statuts, le terme de Personne se réfère à toute personne physique, entreprise, société, société à responsabilité limitée, trust, entreprise en participation, groupement, association, société de personnes, autorité gouvernementale ou autre entité.

La Société ne pourra pas exercer d'activité réglementée telle que prévue par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou toute autre activité nécessitant l'obtention d'une autorisation délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ou toute autre activité réglementée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée «Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales et des filiales uniquement au Grand Duché du Luxembourg.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas, d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique, ou de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par au moins trois gérants. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Au moins un des gérants doit être un gérant indépendant (le Gérant Indépendant) qui devra avoir une expérience en qualité de directeur indépendant, de gérant indépendant ou de membre indépendant, avec au moins trois ans d'expérience et qui sera fourni par Hoche Partners Trust Services SA.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants, à condition de respecter les conditions du paragraphe 2 ci-dessus.

Vis-à-vis des tiers, les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément prévus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée, par la signature conjointe de deux gérants, dont un sera le Gérant Indépendant. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'un de ces gérants est le Gérant Indépendant.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance

se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance, à condition que un de ces gérants présents ou représentés est le Gérant Indépendant. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et pourra être versé aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

Le Fondateur décide de nommer avec effet immédiat M. Alain Heinz, né à Forbach, France, le 17 mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme gérant indépendant de la Société pour une durée illimitée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Prost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2012. LAC/2012/13923. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012053253/353.

(120074465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 juin 2012 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062830/1267/16.

Hilding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 100.822.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 25 juin 2012 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062832/1267/15.

Victory (Orange) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 168.549.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth of April,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) VCP Holdings I (Suisse) S.à r.l., a Swiss private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at Chemin des Tuileries 15, 1212 Grand-Lancy, Switzerland, and registered with the Commercial Register of Geneva (Registre du Commerce de Genève) under registration number CH-660-1472010-6, represented by Marie-Claude Frank, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

2) YoYaYa Investments B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) with its registered office at Gulden Hoeve 42, 3451 TG Vleuten, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Central Netherlands under registration number 30.208.863, represented by Marie-Claude Frank, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, and

2) Simon Norris, a British private individual, born in Bury St. Edmunds (England) on April 10, 1978, professionally residing at 29 St Stephens Gardens, London, W2 5NA, the United Kingdom, represented by Marie-Claude Frank, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which shall be formed:

Art. 1. The founding partners and all persons and entities who may become partners in the future (singularly the “Partner” and jointly, the “Partners”), hereby form a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes.

The Company may render to its subsidiaries as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company’s denomination shall be “Victory (Orange) S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager(s) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager(s) of the Company. Where the manager(s) of the Company determine (s) that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

All parts may be issued with a premium. The manager(s) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and subscription of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to the Partners may be decided by the manager(s).

During the period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to the existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Subject to the prior written approval of the Partners in general meeting, the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between the existing Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company in respect of their own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partners in general meeting. If several managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

The Partners will have the power to appoint the manager(s) and to dismiss such manager(s) at any time in its/their discretion without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects.

The managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one (1) of their number to be chairman of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the managers.

A manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager in office of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Subject to any matters that require approval by the Partners in accordance with Article 14, any manager can bind the Company by his sole signature for any transaction involving an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) or less. The manager(s) may delegate signatory power to any manager or third party to bind the Company in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against any liability and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of him being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, and against amounts paid or incurred by him in the

settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a tribunal of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are simple authorised agent(s) and is/are responsible only for the execution of his/their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which it owns.

The following matters require prior written approval by the Partners in general meeting:

- any expenditure or investment by the Company or any of its subsidiaries exceeding twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-),
- any sale, transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the Company's assets or the assets of any subsidiary of the Company,
- formation of any subsidiary by the Company,
- amendments of the articles of association of any subsidiary,
- dissolution of any subsidiary,
- any issue or redemption of any kind of debt and/ or equity securities,
- redemption of parts.

Each Partner has voting rights commensurate with its holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent it at general meetings of the Company.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners in general meeting.

Any dividend declared shall be distributed among the holder(s) of parts in proportion to the number of parts it/they hold(s). The holder(s) of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the corporate capital but also in respect of the amount of issue premiums paid by such holder(s) reduced by any distributions of such issue premiums to the holder(s) of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of the Company.

Art. 20. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Special provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31st, 2012.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been established, the above named founding partners declare to subscribe the capital as follows:

VCP HOLDINGS I (Suisse) S.À R.L., pre-named	78,704 parts
YOYAYA INVESTMENTS B.V., pre-named	38,580 parts
SIMON NORRIS, pre-named	7,716 parts
TOTAL:	<u>125,000 parts</u>

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partners took the following resolutions:

- 1) The number of manager(s) is fixed at two (2) persons.
- 2) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia (Italy) on February 23, 1971, professionally residing at 22, rue Michel Welter, L2730, Luxembourg.
 - Mr Edwin Richard Anthony van Emmerik, director of companies, born in Utrecht (The Netherlands) on February 12, 1966, professionally residing at Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, The Netherlands.
- 3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le six avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1) VCP Holdings I (Suisse) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit suisse ayant son siège social à Chemin des Tuileries 15, 1212 Grand-Lancy, Suisse, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro d'immatriculation CH-660-1472010-6, représentée par Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2) YoYaYa Investments B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social à Gulden Hoeve 42, 3451 TG Vleuten, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce du Centre des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 30.208.863, représentée par Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et

3) Simon Norris, une personne privée de nationalité anglaise, né à Bury St. Edmunds, Angleterre le 30 avril 1978, domicilié à titre professionnel au 29 St Stephens Gardens, Londres, W2 5NA, Royaume-Uni, représentée par Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle personne représentant les comparants susnommés a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les associés fondateurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite (au singulier l'"Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir à ses succursales et tout autre membre du groupe toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Victory (Orange) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du/des gérant(s) de la Société.

Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de la Société adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du/des gérant(s) de la Société.

Dans l'éventualité où le(s) gérant(s) de la Société détermine(nt) que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales rachetables, chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune.

Toutes les parts sociales pourront être émises avec une prime d'émission. Le(s) gérant(s) pourra/ont créer ponctuellement les réserves qu'il(s) jugera/ont appropriées (en plus des réserves légales) et créera/ont une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la souscription de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts sociales pourra être décidé par le(s) gérant(s).

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument de dette aux telles autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Sous condition d'agrément écrit des Associés en assemblée générale, le(s) gérant(s) peu(ven)t décider de racheter, intégralement ou partiellement, les parts sociales.

Si le(s) gérant(s) décide(nt) du rachat de parts sociales, il(s) donnera/ont aux détenteurs de ces parts sociales un préavis de rachat qu'il(s) jugera/ont raisonnable.

Chaque Associé signera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant en fonction de temps à autre est par les présentes investi d'une procuration par chacun des Associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de cet Associé dans la mesure où ce dernier Associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part sociale est rachetée, le détenteur de cette part sociale perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le(s) gérant(s) procédera/ont au rachat de parts sociales par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts sociales à de nouveaux Associés. Sinon, le(s) gérant(s) peu(ven)t, à sa/leur discrétion, décider l'annulation des parts sociales rachetées et il lui/leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné par les Associés en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société en raison de leurs dettes.

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par les Associés en assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les Associés et est/sont révocable(s) ad nutum par celui/ceux-ci.

Le(s) gérant(s) a/ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à ses objets.

Les gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq (5) minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des gérants.

Un gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance, qui pourra être nommé, n'aura pas de vote prépondérant.

Les résolutions écrites signées par les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Sauf les matières pour lesquelles l'agrément du/des Associé(s) est requis en application de l'Article 14, chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction d'une valeur de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) ou moins. Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer le pouvoir de signature à tout gérant ou à tout tiers pour engager la Société dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de toutes responsabilités et dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et par laquelle elle ne serait pas indemnisée ainsi que des montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont un tribunal compétent a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Il(s) est/sont un/de simple(s) mandataire(s) et ne est/sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Les matières suivantes requièrent un agrément écrit préalable des Associés en assemblée générale:

- les dépenses ou investissements par la Société ou ses filiales pour un montant qui excède vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-);

- toute vente, transfert ou aliénation (y compris pour éviter toute confusion la mise en nantissement) de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de chacune de ses filiales;

- la constitution d'une filiale par la Société;
- la modification des statuts d'une filiale;
- la dissolution d'une filiale;
- l'émission ou le rachat de tout instrument de dette ou de capital;
- le rachat de parts sociales.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes sociaux.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et des comptes sociaux.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés en assemblée générale.

Un dividende déclaré sera distribué à/aux Associé(s) en proportion du nombre des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t. Le(s) détenteur(s) de parts sociales émises avec une prime d'émission pourra/ont recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission au(x) détenteur(s) de ces parts sociales ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date desdites décisions de déclaration de dividendes; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les associés fondateurs susmentionnés déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

VCP HOLDINGS I (Suisse) S.À R.L., prénommée	78.704 parts sociales
YOYAYA INVESTMENTS B.V., prénommée	38.580 parts sociales
SIMON NORRIS, prénommé	<u>7.716 parts sociales</u>
TOTAL	125.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la Société, les associés fondateurs prénommés ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2) personnes.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Francesco Biscarini, gérant de sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle au 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

- M. Edwin Richard Anthony van Emmerik, gérant de sociétés, né à Utrecht (Pays-Bas) le 12 février 1966, avec résidence professionnelle au Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, Pays-Bas.

3) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne représentant les comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne représentant les comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 avril 2012. Relation: EAC/2012/4863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012052943/426.

(120072945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 juin 2012 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062833/1267/16.

Abenalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6771 Grevenmacher, 9, rue Pietert.

R.C.S. Luxembourg B 117.598.

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABENALUX S.A., établie et ayant son siège social à L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 117598, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1668 en date du 4 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 août 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2143 en date du 12 octobre 2010

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-François Steichen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Fixation du siège social et modification afférente de l'article 4 des statuts
- 2) Démission de l'actuel commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse sociale de la société à L-6771 Grevenmacher, 9 rue Pietert et de modifier par conséquent l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration».

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Markus MOLLER, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 6 rue Jacques Gustave Lessel de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pour l'accomplissement de sa fonction et décide finalement de nommer A6CO s.à r.l., établie et ayant son siège social L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière à compter de ce jour pour une durée de six ans à la fonction de commissaire aux comptes.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800.-Eur).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, J.-F. Steichen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/19023. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055487/60.

(120078480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SL Group Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.641.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Philip Gittins, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Russel Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055942/22.

(120078184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Immobeach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 juin 2012 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062834/1267/15.

Malibu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 155.291.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 juin 2012 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062836/1267/15.

BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

held extraordinarily which will be held on June 20, 2012 at 11.00 a.m. at Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the private limited company PricewaterhouseCoopers as approved statutory auditor.
2. Appointment of the private limited company Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B 67895, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, as approved statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012063487/29/16.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 44.946.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012053547/12.

(120074467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 47.399.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Firma Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau Sarl
abgehalten am Gesellschaftssitz am 18. April 2012 um 10.00 Uhr*

Die Versammlung ernennt zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer, Herr Alfred STÜTTGEN,
geboren in Morscheid (D) am 06.08.1955, wohnhaft beruflich in L -7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Der alleinige Gesellschafter

Référence de publication: 2012053524/14.

(120074153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

EBONY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.757.

STATUTS

L'an deux mille douze, le huit mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

2. La société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, préqualifiée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EBONY FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de

participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré-mentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) "TRIPLE F LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions,	155
2) "FFF LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions,	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et
- c) Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

- 3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

4.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Claude FABER, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056988/148.

(120079836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Hornets Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.614.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

there appeared,

Mr. Gino POZZO, entrepreneur, born on February 24, 1965 in Udine (Italy), residing at 24, Sant Père Claver, 08017 Barcelona, Spain,

here represented by here represented by Mrs Sophie Mathot, clerk de notaire, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on April 19, 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder acting in the hereabove stated capacity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HORNETS MANAGEMENT S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by means of resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 3. Object.

3.1 The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

3.2 The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, as permitted by the law of August 10, 1915 as amended. The taking of loans from the public or deposits from the public as well as the issue of convertible bonds are excluded.

3.3 The Company may further act as a (sole or not) manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

3.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Board of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The issue of bonds as permitted by the law of August 10, 1915 as amended does and the present articles of incorporation does not request the previous authorisation of the general meeting of the shareholders.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of two managers of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers. The manager(s) assume, by reason of his/their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of July and end on the last day of June of the next year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers of the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Gino POZZO, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe all the five hundred (500) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000)

is forthwith at the free disposal of the Company, as has it been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as stated above, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr Damiano JARMORINI, accountant, born on May 5, 1976 in Mezzovico-Vira (Switzerland) residing at Via S. Mamete, 6805 Mezzovico (Switzerland).
 - Mrs Francesca DOCCHIO, private employee, born on May 29, 1971 in Bergamo (Italy) with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is in L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera dépositaire des présentes minutes,

a comparu,

Monsieur Gino POZZO, entrepreneur, né le 24 février 1965 à Udine (Italie) demeurant au 24 Sant Père Claver, 08017 Barcelone, Espagne,

ici représentée Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HORNETS MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Object social.

3.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, dans les limites

de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Sont exclus la souscription de prêt auprès du public ou le dépôt auprès du public ainsi que l'émission d'obligations convertibles.

3.3 La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

3.4 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté sur demande par chaque associé.

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

L'émission d'obligations telle permise par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et les présents statuts, ne nécessite pas l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant ou en cas de pluralité de gérants par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toutes les réunions du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions de conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix de gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par les tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre recommandée, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcents sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du ou des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription - Libération

Monsieur Gino Pozzo, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libère par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès à présent à la libre disposition de la Société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Damiano JARMORINI, comptable, né le 5 mai 1976 à Mezzovico-Vira, demeurant professionnellement à (Suisse) demeurant Via S. Mamete, 6805 Mezzovico (Suisse).

- Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sophie Mathot, Henri Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 avril 2012. LAC / 2012 / 19012. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053870/344.

(120075069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Sterren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.849.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STERREN INVESTMENTS S.A.

Interturst (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053525/11.

(120074503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

CAD-Luxembourg - Collège of Advertising & Design, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9516 Luxembourg, Château de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg F 9.148.

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Constitution

Art. 1^{er} . Dénomination. L'association sans but lucratif a pour dénomination "CAD-Luxembourg - College of Advertising & Design", en abrégé "CAD-Luxembourg". La dénomination complète en langue anglaise et la dénomination abrégée peuvent être utilisées ensemble ou séparément.

Elles sont accompagnées de la mention "association sans but lucratif" ou de la mention en abrégée "ASBL". Elle est désignée dans les présents statuts par les mots "l'association".

Art. 2. Siège social. Son siège social est fixé au "Château de Wiltz" à L-9516 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré ailleurs au G.D. de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée, sans préjudice des dispositions légales et statutaires relatives à la dissolution.

Art. 4. But social. L'association, à l'exclusion de tout but lucratif a pour objet social de promouvoir les valeurs éducatives européennes et de développer et dispenser tout programme relatif à l'enseignement. Elle aura pour objectif de promouvoir le développement de l'enseignement des arts visuels principalement axés sur la création et la réalisation publicitaire et l'architecture d'intérieur. Il pourra réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Art. 5. Missions. Pour la réalisation de son but social, l'association aura pour mission de dispenser ses programmes d'enseignement supérieurs de plein exercice. Ces programmes d'enseignement seront dispensés en langue anglaise, mais également en français en fonction des nécessités nationales.

- 1. Enseignement de plein exercice

De délivrer aux étudiants des diplômes et certificats de spécialisation, conformément aux directives européennes spécifiées dans le "Processus de Bologne - Crédits ECTS" ainsi qu'aux prescriptions décrites dans le "Dublin Descriptor", relatif aux compétences nécessaires aux niveaux 6 et 7 de l'enseignement supérieur. Ce diplôme détermine les aptitudes des étudiants au management des entreprises. A l'issue des 2 cycles de l'enseignement dispensés par l'institut, un diplôme correspondant sera délivré, à savoir:

- Niveau 6: Cycle d'une durée de 3 ans pour le BA - Bachelor of Art avec orientation professionnelle, dénommé "Undergraduate Degree" (180 Crédits ECTS); intitulé "INTERIOR ARCHITECTURE & DESIGN"

- Niveau 7: A l'issue du cycle 6 un cycle d'une durée de 2 ans pour le MA - Master of Art avec orientation professionnelle, dénommé "Graduate Degree" (120 Crédits ECTS); intitulé "INTERIOR ARCHITECTURE & DESIGN"

- Niveau 8: Cycle d'une durée de 4 ans pour le BA- Bachelor of Art with honours avec orientation professionnelle, dénommé "Undergraduate Degree" (240 Crédits ECTS); intitulé "ADVERTISING"

- 2. La formation professionnelle continue

De développer des séminaires de formation professionnelle continue selon les directives européennes du "Processus de Copenhague" ECVET (Crédits d'apprentissage européens) ainsi que celui du CEC - Cadre Européen des Certifications. Cette formation modulaire détermine les aptitudes et compétences des étudiants à la gestion des opérations des entreprises. A l'issue de chaque séminaire de formation, un certificat de spécialisation est délivré.

- D'organiser des conférences, colloques, rencontres, séminaires, voyages d'études, ou des publications; de créer, diffuser et éditer des ouvrages pédagogiques sous toutes formes ou supports.

- D'initier et favoriser les programmes d'échanges de professeurs et d'étudiants y compris ceux réalisés par les instances européennes de l'éducation.

- De favoriser l'apprentissage, le perfectionnement et la maîtrise de plusieurs langues communautaires.

- De promouvoir auprès des étudiants le développement de leur capacité d'innovation, de créativité et d'animation dans le respect et la protection de l'environnement et d'une forte conscience européenne.

- De soutenir la prise de conscience d'un idéal de solidarité entre tous les étudiants de l'Union Européenne, dans le respect des cultures et traditions respectives.

Art. 6. Développement. L'association peut développer toutes autres activités en rapport direct ou indirect avec ses buts ou de nature à y contribuer, en ce, y compris collaborer ou s'affilier auprès des entités suivantes, dont l'objet social ou les activités sont en relation étroite avec les siens:

- De toutes autres associations ou organisations nationales ou internationales, publiques ou privées des centres d'enseignements spécialisés, publics ou privés (tels que: universités, hautes écoles, grandes écoles, instituts supérieurs etc.)

- Des associations d'établissements scolaires, d'enseignants ou d'anciens élèves; des enseignants, formateurs et éducateurs individuels.

- Des groupes et entreprises, chambres de commerce, organisations, associations et syndicats professionnels, experts et consultants.

Elle peut conclure tous accords de coopérations et partenariats bilatéraux ou multilatéraux. Elle peut accomplir toutes opérations, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à ses buts sociaux et de nature à favoriser ceux-ci.

De même, elle peut s'intéresser par tous moyens, y compris par la prise de participations, dans toute entreprise, Luxembourgeoise ou étrangère, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ainsi qu'à toutes opérations utiles à son propre développement. L'association peut également prêter son concours et son assistance, défendre et représenter les intérêts des membres auprès des tiers.

Art. 7. Licence d'exploitation. L'association est une filiale, avec contrat de licence émanant de la "CAD - Centre des arts décoratifs", société civile à forme de coopérative à responsabilité limitée, dont le siège social est à 1180 Bruxelles. Le contrat détermine avec précision les rôles, droits et obligations, attributions et limites de cette licence et une convention séparée régit les droits d'auteurs, entre les auteurs et l'association. Les deux entités font partie d'une structure centralisée dans laquelle les programmes d'enseignement, l'organisation, les objectifs, les stratégies et les politiques développées sont de la seule compétence de "CAD"; ceci dans le respect des lois en vigueur dans chaque état, des statuts de chaque entité, du contrat de licence et de la convention des droits d'auteurs. L'association s'engage par ailleurs à dispenser exclusivement les programmes d'enseignement de "CAD".

Chapitre II. - Membres

Art. 8. Membres. L'association est ouverte aux personnes physiques et morales. Elle est composée d'au moins trois membres effectifs et d'un nombre non limité de membres adhérents, de membres d'honneur et de membres bienfaiteurs.

Art. 9. Qualité d'associé - Droit de vote. Seuls les membres effectifs ont la qualité d'associé, leur conférant le droit de vote. Les autres types de membres n'ont pas le droit de vote mais voix consultative aux assemblées générales. Les membres fondateurs sont les premiers membres effectifs. La qualité de membre effectif se perd par décès, démission ou radiation prononcée par l'assemblée générale statuant souverainement à la majorité des deux tiers.

Art. 10. Membre d'honneur et Bienfaiteur. Le titre de membre d'honneur pourra être décerné à toute personne physique ou morale soutenant tant moralement que matériellement l'association. L'association peut également constituer un "Comité d'honneur" sous les auspices de hautes personnalités du monde politique, académique et des affaires, désireuses de patronner les activités de l'association.

Art. 11. Admission des membres. L'admission des nouveaux membres est subordonnée aux conditions suivantes: Sur proposition du conseil d'administration, la qualité de membre effectif, adhérent, bienfaiteur ou honoraire est attribuée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. La décision de l'assemblée générale est sans appel et ne doit pas être motivée. Elle est portée par lettre à la connaissance du candidat.

Art. 12. Règlement d'ordre intérieur. Le conseil d'administration édicte un règlement d'ordre intérieur (en langue anglaise "RULES AND REGULATIONS"), il complète les présents statuts. Il permet de régler toutes les matières relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'association et de prendre toutes les mesures non contraires aux dispositions de la loi ou des statuts.

Il règle également toutes les relations entre les membres. De même, par le biais de sa partie "règlement organique", il règle toutes les questions académiques, pédagogiques et relationnelles qui s'imposent aux étudiants, au corps enseignant et personnel administratif. Le règlement sera applicable aussi longtemps que le conseil d'administration n'en aura décidé autrement. Il s'impose à toutes les catégories de membres de l'association et est disponible au siège de l'association. Tous les membres doivent s'y conformer et l'excuse de l'ignorance de son contenu ne sera jamais admise.

Art. 13. Cotisation. La cotisation des membres effectifs est fixée par l'assemblée générale, sans qu'elle puisse être supérieure à cinq cents Euros. La cotisation annuelle est payable durant le mois de janvier et au plus tard fin février de l'exercice social. Le montant de la cotisation peut être indexé annuellement au début de l'exercice sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Chapitre III. - Assemblée générale

Art. 14. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale possède la plénitude des pouvoirs permettant la réalisation des buts ainsi que des activités de l'association. Elle se compose de tous les membres effectifs en règle de cotisation. Elle est présidée par le Président ou son représentant. En son absence, il est remplacé par le plus âgé des administrateurs présents. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être communiquées par courrier postal, e-mail ou d'autres moyens virtuels basés sur les nouvelles technologies de l'information.

Art. 15. Convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale se réunit de plein droit chaque année au mois de février, au siège social ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation. La convocation est faite par lettre, fax, courrier

électronique ou tout autre moyen de communication trente jours avant l'assemblée générale, elle contient l'ordre du jour et l'heure. Il ne peut être statué à tout objet qui n'est pas porté à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut fixer une autre date pour la tenue de l'assemblée générale, à la condition que celle-ci ait lieu au plus tard dans le courant du mois de mars de l'année en cours et qu'il en avise les membres conformément au présent article.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en cas de circonstances exceptionnelles par le président ou son représentant, sur avis conforme du conseil d'administration, ou sur demande écrite d'un tiers au moins des membres effectifs de l'association déposée au secrétariat; dans ce dernier cas, la réunion doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent le dépôt de la demande au secrétariat.

Art. 16. Représentation. Les membres pourront chacun se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre porteur d'une procuration et ayant droit de vote. Chaque membre pourra être porteur de plusieurs procurations.

Art. 17. Réunions. L'assemblée générale est valablement constituée, si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf cas contraire prévu par les statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante.

L'assemblée générale nomme et révoque les administrateurs à la majorité des deux tiers des voix présents ou représentés, en conformité avec les statuts. La durée du mandat d'administrateur ne peut dépasser cinq ans et est renouvelable à terme. Sauf décision contraire de l'assemblée générale le mandat d'administrateur est gratuit. L'assemblée générale peut se réunir par téléphone, visioconférence ou tout moyen moderne de communication.

Les décisions de l'assemblée générale sont contresignées dans des procès-verbaux, signés du président et du secrétaire.

Chapitre IV. - Conseil d'administration

Art. 18. Organe d'Administration. L'association est gérée par un conseil d'administration (CA) constitué de trois administrateurs au minimum et de douze administrateurs au maximum, élus pour cinq ans par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. Les administrateurs sont choisis parmi les membres effectifs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le CA est revêtu de tous les pouvoirs entrant dans le cadre de l'objet social et qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Le CA a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Le CA peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tout autre pouvoir dérivant des statuts ou de la loi, faire passer tous les actes et tous les contrats, transiger, compromettre, acquérir, vendre, échanger, tous biens meubles ou emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter des legs, des subsides, des donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, membres ou non, représenter l'association en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Le CA peut nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes les sommes et valeurs, retirer toutes les sommes et valeurs consignées, ouvrir tous les comptes auprès des banques, effectuer sur lesdits comptes toute opération, notamment retrait de fonds, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, des chemins de fers ou de tout autre transporteur les lettres, télégrammes, colis, encaisser les mandats poste. Ainsi que toutes assignations ou quittance postales.

Art. 19. Pouvoir organisateur. Le conseil d'administration est le pouvoir organisateur de l'association, il gère les affaires courantes et la représente conformément à la loi. Pour l'aider dans sa gestion opérationnelle et académique, il peut créer des conseils spécifiques. Le descriptif des tâches et obligations ainsi que les modalités de fonctionnement de ceux-ci sont définies dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Il peut également déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à l'un de ses administrateurs ou à un tiers et qui portera dans ce cas le titre d'administrateur délégué. Cette fonction d'administrateur délégué peut être rémunérée. Le CA peut conférer également tous pouvoirs spéciaux à tous mandataires de son choix parmi les membres effectifs ou parmi des tiers. Le CA décide, s'il y a lieu, de les rémunérer.

Art. 20. Conseil de Gouvernance. Pour l'aider dans sa gestion, le conseil d'administration peut créer un conseil de gouvernance. Ce dernier aura un pouvoir consultatif et fournira conseils, avis et recommandations: principalement dans les domaines de l'éthique et de la morale, pour toute action entreprise par l'association en se référant aux usages et code déontologique de la "Corporate Gouvernance", ainsi qu'en matière d'options culturelles et sociales. Ses missions seront plus amplement définies dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Art. 21. Nomination. Les administrateurs nomment un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier parmi eux. Leurs attributions sont définies dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Art. 22. Réunion. Le conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an ou sur convocation du président ou de son représentant. La convocation est transmise par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Il ne peut se réunir par téléphone, vidéoconférence ou tout moyen moderne de communication. Il ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué à nouveau et se réunit avec le même ordre du jour, dans un délai de huit jours; il délibère alors valablement quel que soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés. Un administrateur ne peut représenter, un ou plusieurs administrateurs absents, que moyennant procuration. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix; celle du président est prépondérante. Les décisions sont contresignées dans un registre des procès-verbaux. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par le Conseil d'Administration. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace, après confirmation de la première AG qui suit sa cooptation.

Art. 23. Représentation. Pour les actes, autres que ceux qui relèvent de la gestion journalière ou d'une délégation spéciale, il suffira pour que l'association soit valablement représentée, vis-à-vis des tiers, de la signature du président ou des signatures conjointes de deux administrateurs, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou pouvoir spécial. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivies par le conseil d'administration, représenté par son président ou par son vice-président.

Chapitre V - Bilans, Budgets, Comptes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, le premier exercice commence en date de ce jour pour prendre fin le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 25. Décharge aux administrateurs. Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale ordinaire le compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé, une situation du patrimoine de l'association et le budget du prochain exercice. En approuvant les comptes et la situation du patrimoine, l'assemblée générale donnera décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Art. 26. Ressources. Les ressources de l'association proviennent: des cotisations de membres et des frais scolaires des étudiants, des subsides, des subventions privées ou officielles, de donations et legs que l'association est autorisée à solliciter et à accepter; et de toute autre source délibérée et acceptée par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut également décider la constitution d'un fonds de réserve, en fixer le montant et les modalités de la contribution à ce fonds due par chaque membre, sans que cette contribution ne puisse dépasser le maximum de la cotisation telle que fixée à l'article 13.

Art. 27. Réviseur des comptes. L'assemblée générale peut décider volontairement de désigner, parmi ses membres ou en dehors de ses membres, un réviseur de caisse chargé de vérifier les comptes et de lui présenter un rapport annuel. Le réviseur de caisse est nommé pour une année et est rééligible.

Chapitre VI - Modifications des statuts et Dissolution de l'association

Art. 28. La modification des statuts et la dissolution de l'association sont réglées conformément à la loi.

Art. 29. Après avoir soldé toutes les dettes de l'association dissoute, le liquidateur fera apport à titre gratuit de l'éventuel patrimoine résiduel au CAD- Centre des arts décoratifs, société civile à forme de coopérative à responsabilité limitée, ou à défaut à une autre association dont le but social est similaire à celui de l'association dissoute.

Chapitre VII. - Dispositions générales et Transitoires

Art. 30. Election de domicile. Pour l'exécution des présents statuts, tout membre domicilié à l'étranger, fait élection de domicile au siège social de l'association où toute notification peut lui être faite valablement.

Référence de publication: 2012056227/205.

(120079145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Strategia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053527/10.

(120073855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053531/9.

(120073966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Taconnaz Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053532/10.

(120074911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Taurus Euro Logistics Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.972.

Rectificatif concernant le bilan 2011 déposé au RCS le 19/04/2012, réf. L120062933

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Logistics Investment S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012053533/14.

(120073887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012053554/11.

(120074445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Rectificatif du dépôt L120072659

Les statuts coordonnés au 03/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/05/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012053556/13.

(120074369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.
